



SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
Grand Annecy
Fier et Usses
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

Annecy, le 21 juillet 2025

Madame le Maire
Mairie de Cruseilles
35, place de la Mairie
74350 CRUSEILLES

Affaire suivie par : Etienne TARDY
① 04.50.27.80.77
etienne.tardy@scot-bassin-annecien.fr

Objet : Notification, pour avis, du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Cruseilles

Madame le Maire,

Le 25 juin 2025, le service urbanisme de la commune de Cruseilles a notifié au Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien, par courriel, le projet arrêté de modification simplifiée n°1 du PLU de Cruseilles.

Par ce courrier, je vous informe qu'après lecture et analyse du dossier, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Cruseilles s'inscrit en compatibilité avec les prescriptions du SCoT du bassin annécien approuvé le 9 juillet 2025, et n'appelle pas d'observations particulières.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le SCoT alloue à la commune de Cruseilles un potentiel de 205 logements pour la période 2025-2035. La réalisation de l'OAP n°3 de l'Usine, sur laquelle porte le projet de modification simplifiée du PLU, entraînera la construction de 80 logements, soit près de 40% du potentiel de nouveaux logements alloué par le SCoT en une seule opération.

Les services du SCoT et moi-même restons disponibles pour échanger à propos de ce projet et vous apporter toute précision utile.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

